

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

HÔTEL DE VILLE - RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE - INFORMATION

Le Maire informe le Conseil Municipal du futur réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

<u>250 RUE DE FLANDRES DUNKERQUE À SAUMUR - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERAIN APPARTENANT AUX CONSORTS LHUILLIER</u>

Acquisition d'une emprise de terrain d'une surface approximative de 730 m², libre de toute location ou occupation, aux consorts LHUILLIER, située 250 rue de Flandres Dunkerque à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 5 000 €.

Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre, les frais afférents étant pris en charge par les vendeurs. L'acte de vente sera régularisé, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

CASERNE FEUQUIÈRES À SAUMUR - AVENANT N°2 AU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET L'EURL EBR

Décision de conclure un avenant au bail commercial, en date du 3 novembre 2014, constatant la substitution de la SARL SVED dans le bénéfice du bail, à compter du 1er février 2018 et modifiant :

- > la désignation des biens et droits immobiliers :
- * la place de stationnement située dans la cour de la Caserne Feuquières est supprimée et remplacée par une place sur le parking visiteurs du château de Saumur.
- > la destination des biens et droit immobiliers :
- * les activités de traiteur et de ventes de plats à emporter figurants à la carte du restaurant sont autorisées.
- * la SARL SVED est autorisée à organiser 6 manifestations par an de type concert sur l'emprise de terrain mise à disposition pour l'exploitation du restaurant l'Orangeraie.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au bail à intervenir.

SITE DU BREIL À SAUMUR - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE

Désaffectation et déclassement d'une parcelle située site du Breil, d'une surface de 3 475 m,² qui interviendra lors du transfert de l'aire de covoiturage et au plus tard au jour de la cession de l'emprise au profit du porteur de projet ;

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer tout document relatif à cette décision et à sa mise en œuvre.

COPROPRIÉTÉ CENTRE HALLES À SAUMUR - ACQUISITION D'UNE LOGE COMMERCIALE APPARTENANT AUX CONSORTS ROBINEAU

Acquisition des Consorts ROBINEAU, du lot n°115 de la Copropriété Centre Halles, en nature de local commercial, situé 32 place Saint-Pierre à Saumur, moyennant le prix de 21 000 €. L'acte de vente sera régularisé, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

ROUTES DÉPARTEMENTALES EN ZONE URBAINE - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Approbation du classement des voies suivantes dans le domaine public communal :

- n°93 entre les ronds-points du Musée du Moteur (inclus) et du Val de Thouet (inclus)
- n°145 en totalité jusqu'à la limite de commune avec Souzay-Champigny
- n°161 avenue Georges Pompidou
- n°751 du rond-point du Musée du Moteur à la rue de la Petite Fontaine
- n°947 entre les ronds-points du Petit Puy (inclus) et de la Résistance (exclu)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir avec le Département de Maine et Loire.

IMMEUBLE 1 RUE DU PONT FOUCHARD À BAGNEUX – DOMMAGES SUR UN MUR DE SOUTÈNEMENT – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE DU THOUET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel, arrêtant à la somme forfaitaire et définitive de 3 048,19 €, le montant de l'indemnité due au Syndicat des copropriétaires de la Résidence du Thouet à Bagneux, à la suite des désordres affectant leur mur de clôture, étant précisé que cette somme sera payée par l'assureur de la Ville à la partie adverse.

DEMANDE DE SUBVENTIONS CAF - PETITE ENFANCE ET ACTION SOCIALE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, des subventions au taux le plus élevé possible pour deux programmes : acquisition de jouets et matériels pour la Maison des Petits Pas et création d'une cuisine pédagogique au Centre Social et Culturel Jacques Percereau.

La Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement au cas où ce cofinancement ne serait pas obtenu.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention au taux le plus élevé possible au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des équipements publics.

La Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement au cas où ce cofinancement ne serait pas obtenu.

AGENCE FRANCE LOCALE - GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE - EXERCICE 2018

Décision d'octroyer la Garantie de la Ville de Saumur dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Saumur est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2018, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Ville de Saumur pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la Garantie est appelée, la Ville de Saumur s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

 le nombre de Garanties octroyées au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Autorisations données au Maire de la Ville de Saumur ou à l'Adjoint Délégué aux Finances pendant l'année 2018, pour signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Saumur, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie.

Autorisations données au Maire de la Ville de Saumur ou l'Adjoint Délégué aux Finances, pour prendre toutes les mesures et pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXERCICE 2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution d'une subvention d'un montant de 250 € au profit de l'association AEM-MIAF pour la participation au "4L Trophy".

APPROBATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SUR LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES

Approbation du dispositif de contrôle sur les SPL.

Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et pour signer tout acte en découlant.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA DEMANDE PONCTUELLE D'ASSISTANCE AUX CONTRÔLES ANALOGUES DES SPL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer la convention de prestation de service, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications suivantes :

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effe	ectif	Grade	Catégorie	Temps de travail	Direction d'accueil (pour information)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Temps complet	-1	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	Temps complet	Direction de la Citoyenneté
Educateur des APS principal de 2ème classe	С	Temps complet	-1	1	Rédacteur principal de 2ème classe	С	Temps complet	DMG

Approbation des suppressions suivantes :

Grade	Catégorie	Effectif	Temps de travail	Directions / Services	
Attaché principal	А	-1	Temps complet	DMG – Achats et marchés publics	
Rédacteur principal de 1ère classe	В	-2	Temps complet	DMG – Achats et marchés publics / DG – Courrier	
Rédacteur principal de 2ème classe	В	-1	Temps complet	DMG – Achats et marchés publics	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	-2	Temps complet	DMG – Achats et marchés publics / DG – Courrier	
Adjoint technique principal de 2ème classe	С	-1	Temps complet	DG – Courrier	

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) - ADHÉSION

Autorisation donnée à la Ville pour renouveler son adhésion à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES), et pour verser la cotisation de 450 € pour l'année 2018.

Désignation de Monsieur Olivier BRAEMS ou son représentant, pour représenter la Ville de Saumur auprès de cette même association.

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME POUR LA GESTION D'ANJOU VÉLO VINTAGE - APPROBATION DES TARIFS

Approbation des tarifs applicables dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu entre la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme concernant Anjou Vélo Vintage.

Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS - EXERCICE 2016 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016, établi par la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets.

<u>SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES - INFORMATION</u>

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016, établi par la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

CONTENTIEUX DU PERSONNEL - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le sujet a été débattu à huis clos.

Le Maire de la Ville de Saumur,

Saumur, Je mercredi/14 février 2018

Jackie GOULEY